

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-otis-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c6e823957d544080a48f1468>

Date d'obtention : 2024-10-25 15:53:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cela permet:

- d'uniformiser nos interventions
- que les procédures soient moins longues par la suite
- L'évaluation permet d'avoir des questions qui ne suggèrent pas des réponses
- Cela aide beaucoup au travail des policiers

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai avoir un guide qui me permettra de suivre les bonnes étapes et être davantage outillée lorsque je devrai intervenir en lien avec les Sexto.

Je serai plus en confiance pour faire face à de telles situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Garder la confidentialité
- Éviter de laisser dégénérer un acte malveillant
- De ne pas donner de commentaires, de jugements ou d'avis personnels
- En aucun cas, visionner les photos ou vidéos concernés.
- M'assurer que l'élève a un filet de sécurité
- Ne pas suggérer de réponses